

## OBLIGATIONS ET TEXTES DE REFERENCES

Obligation de formation du personnel par l'employeur

Obligation de formation spécifique à une mission spécifique imposée par le code du travail

### PUBLIC CONCERNE

- Elus du CSE désignés Référent Harcèlement

### PRE-REQUIS

Avoir été désigné Référent Harcèlement

## OBJECTIFS

- Être capable de catégoriser les agissements sexistes, le harcèlement sexuel
- Être capable d'initier une démarche de prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes dans son établissement
- Être capable de mettre en œuvre une procédure de traitement de faits de harcèlement dans son établissement

## CONTENU :

### **La réglementation et le contexte historique et juridique**

Les notions : définition des termes  
 Les typologies de harceleurs et de harcelés  
 Le contexte historique des rapports hommes/femmes  
 Les textes du code du travail  
 Les obligations de l'employeur  
 Le harcèlement en droit civil et en droit pénal

### **Les rôles et missions du référent**

Désignation,  
 Ce qu'on attend de lui,  
 Comment il peut agir  
 Avec qui il peut agir

### **La démarche de prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes**

### **Les étapes d'une enquête pour faits de harcèlement ou d'agissements sexistes**

### **Cas concrets**

### **Evaluation**

## METHODE PEDAGOGIQUE

La formation se déroulera en présentiel, avec apports de connaissances, échanges sur les expériences des apprenants, cas concrets.

## MOYENS PEDAGOGIQUES

Les apprenants repartent avec les cas concrets corrigés, permettant des mises en application sitôt de retour dans leur établissement.

## EVALUATION DE LA FORMATION

La méthode de l'évaluation s'insère tout au long de la formation

- Vérification des acquis des compétences lors des cas concrets
- QCM de vérification des acquis des connaissances en fin de session

## INTERVENANT

Formateur spécialisé dans la prévention des risques professionnels

## AGREMENT

EGIDE ENTREPRISE dispose des habilitations permettant de dispenser les formations en prévention des risques professionnels relevant des dispositifs du réseau prévention Assurance Maladie – INRS, ainsi que des agréments de la DREETS et la Préfecture des Hauts-de-France.

## VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation de fin de formation est remise aux participants ayant suivi l'intégralité de celle-ci.

### DUREE FORMATION

1 jour soit 7 heures de formation

### RECYCLAGE

Un Maintien et Actualisation des Compétences doit être réalisé à chaque renouvellement de la mission lors du renouvellement de mandat de CSE.

### NOMBRE STAGIAIRES

- maximum 10 personnes  
- minimum 4 personnes

## MODALITES ACCUEIL HANDICAP

Egide Entreprise accueille les stagiaires en situation de handicap en partenariat avec l'AGEFIPH des Hauts-de-France.